

EDITO

Avec le retour des beaux jours certaines assistantes maternelles ont pris la décision d'élargir leurs compétences grâce à des actions de formation continue qui s'offrent à elles. Cette période de renouvellement a encouragées à développer leurs pratiques professionnelles pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des parents. Nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans cette démarche d'optimisation de compétences !

Nous profitons de ce numéro supplémentaire pour vous informer qu'un tableau d'annonces est à votre disposition dans le hall de la maison de la petite enfance. Ce tableau s'adresse également aux parents qui souhaitent déposer une petite annonce. Le thème des petites annonces doit toujours concerner la petite enfance : matériel de puériculture, jouets, jeux... Les annonces sont à déposer dans la boîte aux lettres du secrétariat. Nous nous chargerons de les afficher ensuite.

Bonne lecture !

L'équipe du RAM

Au sommaire

- **Côté juridique**
La rupture de contrat
- **Côté professionnelle**
- Intervenir sans tomber dans l'autoritarisme?
- L'enfant et le jeu
- **Côté enfants**
- Propreté : ne pas forcer l'enfant
- Les enfants et les légumes
- **Côté Santé**
- Lait maternel contre les fesses rouges
- Un cerveau sain dans un corps sain
- **Activités des assistantes maternelles**
- **Coin lecture**

Côté Juridique : La rupture de contrat

Au cours de la période d'essai, si la rupture est à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative de l'assistante maternelle, la remise d'une lettre de rupture en main propre ou en recommandée est conseillée.

A l'issue de la période d'essai : la remise de la lettre recommandée AR est **obligatoire** en cas de retrait de l'enfant ou de démission de l'assistante maternelle. La date de présentation de cette lettre fixe le point de départ d'un préavis (sauf faute grave ou lourde).

La durée du préavis est de **15 jours calendaires si l'ancienneté est de moins d'un an ou 1 mois calendaire si l'ancienneté est de plus d'un an.**

Les jours de préavis ne se "décomptent" pas pendant les **congés payés**, par contre un **arrêt maladie** ou **maternité** n'interrompt pas le préavis.

Au cours du préavis, si l'enfant n'est plus confié à l'assistante maternelle, celle-ci doit recevoir une indemnité équivalente au salaire qu'elle aurait perçu pendant cette période.

Si par contre, l'assistante maternelle refuse d'accueillir

l'enfant, elle devra verser des dommages et intérêts à son employeur.

Si l'accueil s'effectue en année incomplète, compte tenu de la mensualisation du salaire, il est nécessaire de procéder à une **régularisation** : comparaison des heures d'accueil réellement effectuées avec celles rémunérées.

Lors de la rupture du contrat à l'initiative de l'employeur, celui-ci verse à l'assistante maternelle qui a plus d'un an d'ancienneté, une indemnité de rupture (sauf en cas de faute grave). Cette indemnité est égale à 1/120 du total des salaires nets perçus pendant la durée du contrat. L'indemnité de rupture n'est pas due en cas de démission de l'assistante maternelle.

A la fin du contrat, l'employeur remet à l'assistante maternelle, les documents suivants :

Un bulletin de salaire, un reçu pour solde de tout compte, un certificat de travail, une attestation PÔLE EMPLOI.

Côté Professionnel : intervenir sans tomber dans l'autoritarisme

Faire respecter des règles indispensables à la construction de l'enfant peut engendrer de l'agressivité de part et d'autre et il faut savoir la gérer.

Il y a **danger à vouloir l'obéissance à tout prix** surtout lorsqu'elle devient le seul objectif de l'adulte et non plus le moyen par lequel l'enfant va se structurer.

Contraindre de façon rigide, sans réfléchir au bien fondé de ce qu'on ordonne, cela s'apparente à du dressage, à un rapport de force. C'est là de l'autoritarisme.

L'enfant n'a pas besoin d'être dompté, il a besoin d'être éduqué. Les temps ont changé et de ce fait, **les**

Côté Professionnel : L'enfant et le jeu

A quoi ça sert :

- **acquérir des connaissances**
- **maîtriser ses compétences et ses émotions**
- **créer** : stimule ses capacités d'adaptation et ses capacités à inventer
- **s'exprimer**
- **se détacher de sa mère en s'ouvrant à d'autres horizons**
- **éprouver du plaisir**

Les 4 fonctions du jeu :

- **faire jouer** : adulte meneur, il doit laisser l'enfant découvrir par lui-même mais aussi l'accompagner, lui montrer d'autres possibilités du jouet. Il peut aussi transformer une activité en jeu ou encore l'adulte peut être celui qui va enseigner à l'enfant de nouvelles règles du jeu
- **donner à jouer** : permettre à l'enfant d'avoir spontanément accès à des objets sans que l'adulte n'intervienne. Il est important d'offrir à l'enfant un espace de jeu qui respecte sa liberté de mouvements, en l'observant et en lui mettant à disposition des jouets adaptés et sûrs, en variant les matières
- **laisser jouer** : situation sans matériel de jeu, improviser du jeu sans avoir besoin de quoi que ce soit. Il n'est pas nécessaire de proposer sans cesse des activités à l'enfant. Il est important que l'adulte laisse l'enfant

pratiques éducatives ont heureusement évolué.

Lorsque l'enfant tente de transgresser un interdit, il perçoit parfaitement dans le ton de la voix de l'adulte... **Il est inutile de crier**, ce qui ne lui donne pas confiance car il voit l'adulte perdre son sang froid et il est encore moins recommandé de dire des mots qu'on regrette, comme " tu es méchant !"

Il n'est pas méchant il explore les champs du possible.

Tout en testant l'adulte, il intègre que tout n'est pas permis. Il affirme sa personnalité et développe son autonomie.

« s'ennuyer », il pourra ainsi trouver seul son occupation ou simplement rêver

- **jouer avec** : L'adulte accompagne et participe au jeu de l'enfant sans faire à sa place. L'éveil du tout-petit passe par la relation, enfant et adulte deviennent alors partenaires de jeu. L'adulte a le rôle d'impulseur, de donner envie : « c'est à travers ses propres plaisirs qu'il va accompagner l'enfant » (*danse, sport, peindre...*) **Jean Epstein**.

Jeux et sécurité

Norme CE (*exigences européennes*)

- Marque NF Petite Enfance (*jouet 1^{er} âge et de plein air*)
- Tout jouet cassé est un danger potentiel. Mieux vaut le jeter
- Attention aux jouets à piles
- Attention aux contrefaçons : privilégier les marques
- Vérifier l'état des jouets d'occasion et de brocante

Source : fascicule du conseil général du val d'Oise et de la CAF





Côté Enfants : PROPRETÉ : NE PAS FORCER L'ENFANT

Commencer l'apprentissage de la propreté trop tôt engendrerait **un risque d'incontinence chez l'enfant.**

C'est ce que révèle une étude menée par l'unité d'urologie du centre médical de Wake Forest aux États-Unis.

En effet les enfants forcés à aller aux toilettes bien avant l'âge de 2 ans ont trois fois plus de risque d'être déréglés et de souffrir de fuites urinaires voire de constipation en grandissant.

L'explication est simple : **avec la pression et à force de se retenir, les nerfs reliés à la vessie finissent par moins bien fonctionner** (d'autant que l'appareil urinaire de bébé n'a pas fini de se développer !) ce qui

favorise le manque de contrôle.

Si la pression des parents est forte notamment avant l'entrée à l'école maternelle, il ne faut pas oublier que **l'acquisition de la propreté se déroule en moyenne bien après les 2 ans de l'enfant...**



Côté Enfants : LES ENFANTS ET LES LÉGUMES :



Une étude réalisée par une équipe internationale de chercheurs sur des enfants d'âge préscolaire (332 enfants âgés de 4 à 38 mois) démontre que pour faire aimer les légumes aux enfants, il faut **5 à 10 tentatives** pour obtenir un résultat concluant. Les scientifiques recommandent également de familiariser les enfants aux légumes avant l'âge de 24 mois.

Côté Santé : LAIT MATERNEL CONTRE LES FESSES ROUGES

Inflammation causée par le contact prolongé de la peau avec une couche sale, l'érythème fessier se soigne généralement par l'application d'une crème d'hydrocortisone. Il apparaît selon le site PEDIATRIC DERMATOLOGY **que l'application du lait maternel sur la peau du tout petit serait aussi tout aussi efficace (si ce n'est plus), car le liquide biologique naturel est riche en protéines antimicrobiennes, en anticorps et a plus globalement un pouvoir antibactérien et antiviral reconnu.**



UN CERVEAU SAIN DANS UN CORPS SAIN



Alors que l'on observe une augmentation de la sédentarité des enfants, des chercheurs ont montré que la pratique régulière d'un sport est bénéfique au développement cérébral des enfants et leur permettrait d'améliorer leurs capacités d'apprentissage et de mémorisation selon une étude américaine publiée dans le journal « Frontiers of Neurosciences ». **Le système nerveux se densifie grâce à l'activité physique et permet d'améliorer l'ensemble des capacités cognitives du cerveau.**

Vos recettes préférées :

La recette du gâteau au yaourt par Sandrine BERTRAND



Temps de cuisson : 30 minutes

PRÉPARATION :

- Verser votre yaourt nature dans un saladier. Puis nettoyer votre pot de yaourt celui-ci servant désormais de mesure.
- Verser ensuite le reste des ingrédients en utilisant le pot de yaourt comme mesure.
- Préchauffer votre four thermostat 6-7 (200-220°)
- Mélanger le tout à l'aide d'un fouet afin d'obtenir une pâte onctueuse.
- Beurrer votre plat à gâteau, y verser votre pâte et mettre au four 30 minutes.

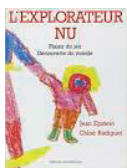
Temps de préparation : 15 minutes

INGREDIENTS :

- 1 Yaourt nature (on prend le pot comme mesure)
- 2 pots de farine
- 2 pots de sucre
- ½ pot d'huile
- 3 œufs
- ½ sachet de levure chimique
- 1 sachet de sucre vanillé



Le p'tit coin lecture



« L'EXPLORATEUR NU »

Jean Epstein, Chloé Radiguet
(Albin Michel jeunesse)



« LES BÊTISES »

Catherine DOLTO
(Editions Gallimard Jeunesse)



« 1000 jeux d'éveil pour les tout-petits : 0-3 ans »

Sylvia Horak
(Editions casterman)



« PAPA, MAMAN LAISSEZ-MOI LE TEMPS DE RÊVER »

Etty Busyn
(édition Albin Michel)



« ET SI ON JOUAIT ? JEU DURANT L'ENFANCE ET POUR TOUTE LA VIE »

Francine FERLAND
(Editions CHU Ste-Justine)

SERVICE PETITE ENFANCE

66 Avenue Robert Schuman | 95400 Arnouville

01 34 29 32 00

enfance@ml.arnouville95.org